Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 056-245614433-20260616-N17BC160626-DE

Décision du bureau communautaire
N°17-BC 16.06.26

L'an deux mille vingt-six, le 16 juin à 18 heures, le bureau communautaire de Pontivy Communauté, légalement convoqué le 10 juin 2026, s'est réuni en présentiel au siège de Pontivy Communauté, 1, Place Ernest Jan à Pontivy, sous la Présidence de Soizic PERRAULT.
Le bureau communautaire est composé de la Présidente, de 13 Vice-présidents et de 14 membres.
Etaient présents : Soizic PERRAULT, Présidente, Claude VIET, Christophe JOUANNO, Jean-Pierre LE PONNER, Lydia DESMARES, Jean GUILLOT, Daniel AUDO, Lionel ROPERT, Laurent GANIVET, Caroline JEGADO, Jean-Jacques VIDELO, Maryvonne LE FORESTIER, Stéphanie L'HOSTIS-LE DIAGON, Vice-présidents ; Jean-Yves QUENTEL, Laëtitia BRIZOUAL, Arnaud DAVID, Olivier GUEGAN, Luc BOVANI, Roger BERNON, Paul LE GUERNIC, Bernard LE BRETON, Cédric JOSSO, Guy GAUTIER, Laurence MARIVAIN et Olivier CONSTANT, membres.
Absents excusés : Claude-Albert LE BRIS, Vice-président et Lorène BERRONE, membre.

Abstention : Arnaud DAVID

Amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation électrique sur la commune de Crédin
Convention de servitudes au profit d'ENEDIS
Parc d'activités des Cinq Chemins et lieu-dit Kerorien d'en Bas

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, ENEDIS envisage de réaliser des travaux sur des emprises propriété de Pontivy Communauté, situées sur le parc d'activités des Cinq Chemins et au lieu-dit Kerorien d'en Bas, commune de Crédin,

Ainsi, des conventions sont proposées afin de constituer les servitudes d'usage au profit de la société ENEDIS sur les parcelles cadastrées section ZE n°0331 section et ZW n°15 à Crédin.

Les servitudes sont matérialisées :
- sur la parcelle ZE n°0331, par une bande de 210 m x 3 m de largeur dans laquelle passera une canalisation souterraine.
- sur la parcelle ZW n°15 , par un rectangle de 4,00 m x 3,75 m dans lequel sera implanté un poste de transformation.

Ces servitudes ne donneront pas lieu à versement d'indemnité au profit de Pontivy Communauté.

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (1 abstention), décide :

- **d'approuver le principe de constitution de servitudes de passage sur les parcelle de terrain cadastrées ZE n°0331 et ZW n°15 à Crédin, propriétés de Pontivy Communauté au profit de ENEDIS telle que définie ci-dessus ;**

- **d'autoriser la Présidente, ou son représentant, à signer les conventions de servitudes à intervenir et toutes les pièces relatives à cette décision.**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
La Présidente
Soizic PERRAULT



Pontivy Communauté